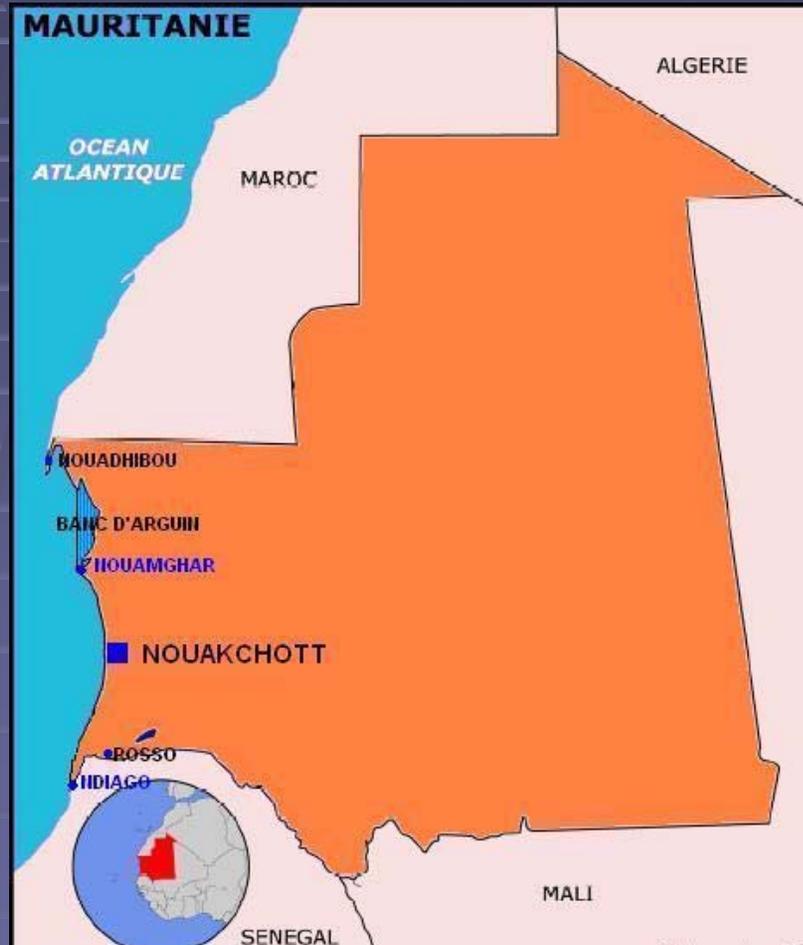


**6ème réunion du processus consultatif officieux
des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le
droit de la mer, New York, du 6 au 10 juin 2005.**

**Les activités de pêche et leur contribution
au développement durable en Mauritanie**

Sidi'El Moctar Ould Mohamed Abdellahi

CARTE DE LA MAURITANIE



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

- Population: 2,4 M d'habt pour une Superficie: 1.080.000 km².
- Façade maritime: 720 km, large plateau continental:36.000 km².
- ZEE de 234 .000 km² ———> upwelling permanent, ———> grande diversité d'espèces (650 espèces) + grande valeur commerciale (70 exportées)
- Plus grande AMP d'Afrique: PNBA

POTENTIELS

- Potentiel de captures annuel (1,5 à 1,7 M de tonnes) dont 70% **petits pélagiques avec grande possibilité de développement** ;
- Ressources démersales pleinement exploitée à surexploitées (poulpe) ;

FLOTTILLES :

Pêche Industrielle (PI) et Pêche Artisanale(PA)

- PI : 353 unités dont 208 étrangères, avec 153 navires de l'UE
- PA : 3000 embarcations

CONTRIBUTION DES PECHEES A LA REDUCTION DE PAUVRETE

- Indicateurs de pauvreté préoccupants : 56% PPTTE, Cadre Stratégique de lutte contre Pauvreté (CSLP/2001-2015) -17%
- Rôle de la pêche : optimisation de la rente tirée du secteur

Contribution à la croissance économique :

- Contribution à l'économie nationale : 46% des exportations, 30% des recettes budgétaires et + 4% du PIB.

Contribution à la création d'emplois

- Emplois dans le secteur: + de 32 000 , 36% des emplois modernes + 21000 par la PA dont 12000 pêcheurs artisans.

CONTRIBUTION DES PECHEES A LA REDUCTION DE PAUVRETE (SUITE)

Contribution à la sécurité alimentaire :

- Malgré leur origine nomade environ 82% consomment du poisson, avec une moyenne nationale annuelle faible de 4,3 kg /tête , et 7,8% en milieu urbain.

Commerce international :

+ 95% des produits sont exportés (45% du total des exportations nationales), **contribuant ainsi au commerce mondial.**

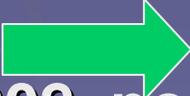
PA procure plus de 18%

Trois marchés principaux: Japon, Europe et Afrique.

Produits souvent vendus à l'état brut  Faible valeur de la contribution au commerce

POLITIQUES DE CONSERVATION DES RESSOURCES

- politique sectorielle = **Stratégie d 'Aménagement et de Développement du Secteur des pêches de juin 1998 »**
- Objectif de durabilité biologique : **l'aménagement et gestion de la ressource par La ré dynamisation de la recherche halieutique, le renforcement de la surveillance et du contrôle maritime, le développement de la pêche artisanale et l'élaboration des plans d'aménagement des pêcheries :(expl: Poulpe, crevette).**

Mise en œuvre de cette politique  promulgation d'une loi n°2000-025 du 25 janvier 2002, portant Code des pêches fixant les mesures de conservation

MESURES DE CONSERVATION

- **Accès non libre** → licence (PI) ou autorisation de pêche (PA) ;
- **Non gratuit** → **droit d'accès (PI) ou droit territorial (PA)**
- **Mesures techniques de conservation** : l'espace, le temps, les capacités
 - **Gestion spatiale: deux types**
 - **Zone exclusive PAC** : zone non chalutage (profondeurs inférieures à 20 mètres) réservée à la PAC
 - **Aires Marines protégées**: Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) :AMP = riches en espèces côtières, zone de frayère et de nurseries; → pêche motorisée est interdite → activité de pêche limitée à 110 lanches pour les résidents.

MESURES DE CONSERVATION (SUITE)

- **Gestion temporelle** : deux arrêts de pêche au cours de l'année.
 - **Repos biologiques**: du 1^{er} septembre au 31 octobre, et le second durant tous le mois de mai de chaque année
 - nécessité pour la gestion des populations de poulpe, surexploitées.

- **Gestion par limitation des capacités (Gel de l'effort)** :
Depuis décembre 1997 : **suspension d'octroi de nouvelle licence de pêche de fond** (protection des espèces surexploitées, plus particulièrement poulpe) → Paradoxe
→ **sous contraintes budgétaire et politique** →
Accords de pêche

CONTRAINTES À LA CONTRIBUTION DE LA PÊCHE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nombreuses contraintes, liées les unes aux autres dont les plus importantes:

➤ **Contraintes physiques de base:**

- **Manque d'infrastructures de base:** eau, électricité route, ports ;
- **Présence de la barre et absence des zones abritées** dans une grande partie de la côte → **sous exploitation de cette zone**

➤ **Pertes après captures et fausses pêches**

- **Pêcheries multi spécifiques** → difficulté d'éviter les **prises accessoires**
→ **beaucoup de rejets** (espèces de valeur moindre que l'espèce ciblée)
→ **importante captures illégales espèces non autorisées** → surexploitation
(Poulpe, crevette, Calamar)
- **Espèces exploitées partiellement** (cas des ailerons pour les sélaciens ou les ovaires pour les Mulets)
- **Conséquence gaspillage de plusieurs tonnes de poissons chaque année, = perte sèche pour l'économie du pays**

CONTRAINTES À LA CONTRIBUTION DE LA PÊCHE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

➤ **Manque des ressources alternatives propres**

- Le manque des ressources financières ou pauvreté → Pressions excessives sur la ressource faciles à mobiliser pour en tirer le maximum de profit → financer les programmes de développement, malgré les impératifs de durabilité → cas de la pêcherie du poulpe (accord de pêche avec l'UE avec 55 navires de pêche de poulpe) → compensation financière de 430 millions d'euros = tiers du budget national ;
- Ce manque des ressources → dans le cas inverse, nécessaire pour le financement des sorties d'unités excédentaires (+ 30% effort sur le poulpe)

Ce qui est vrai au niveau national = vrai niveau local
→ pêche des sélaciens dans le PNBA.

CONTRAINTE À LA CONTRIBUTION DE LA PÊCHE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

➤ **Concurrences et pêche illicite**

- Concurrence sur la ressource : ———▶ Pression différentes flottilles de pêche (industrielle nationale, industrielle étrangère, artisanale et côtière)
————▶ **forte demande sur la même ressource** ———▶ une surexploitation chronique de certaines ressources, cas du poulpe.

- La Pêche illicite non déclarée et non réglementée,

Contrainte majeure au développement durable, notamment les PAC :

- ✓ **importantes infractions commises par les flottilles autorisées:** (incursions dévastatrices et souvent meurtrières, des chalutiers dans la zone réservée à la PAC)
- ✓ **présence presque permanente de quelques navires pirates, battant pavillon de complaisance** et ayant pour base arrière dans un pays voisin (une nationalité bien connue dans la pêche) profitant de la faiblesse des moyens de contrôle dans la sous région.

ACTIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN FAVEUR DE LA PROMOTION D'UNE GESTION DURABLE

Quelques actions de développement durable sont exécutées avec l'appui d'organismes ou pays étrangers. On peut citer quelques exemples ::

- La **Coopération française** qui appuie, entre autre, l'élaboration et le suivi des plans d'aménagement de certaines pêcheries : poulpe et crevette (documents techniques en chantier) ;
- La **Coopération allemande**, qui en plus de son appui pour la finalisation des documents précédents, se distingue par son importante assistance en faveur de la surveillance des pêches ;
- La **Coopération japonaise** dont l'appui est dirigé plus aux aspects de développement par la construction d'infrastructures (marchés de poisson, laboratoires...) et la fourniture de matériel et équipements (embarcations, moteurs, engins de pêche au profit des communautés et navires de recherche pour l'IMROP)

ACTIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN FAVEUR DE LA PROMOTION D'UNE GESTION DURABLE (SUITE)

■ **Actions de renforcement des capacités entreprises par la FAO :**

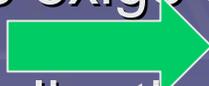
Deux actions en cours :

- ❖ **étude pour l'élaboration d'un projet de plan d'aménagement et de développement des pêcheries artisanales et côtières (PADPAC)**
- ❖ **Projet pilote sur l'aménagement participatif des pêches en zone côtière.** Il s'agit certainement de la plus importante action entreprise directement en faveur de la participation des communautés au processus de gestion durable
- ✓ Exécuté dans le cadre des activités du **Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP)** » avec l'appui financier du gouvernement du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord à travers son Département pour le Développement International (**DFID**)
- ✓ Cette expérience régionale avec trois autres pays (le Congo, le Gabon et la Guinée), a pour but **spécifique : lutter contre la pauvreté à travers un aménagement concerté des ressources dont vivent les communautés côtières et à capitaliser le capital humain et social de celles-ci.**
- ✓ **Durée** : initialement prévu pour trois ans (Mai 2004- Avril 2007) suivant le protocole d'accord signé entre les deux parties.

CONCLUSION

- Les pêches ———→ rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté ———→ pour recettes tirées de l'exploitation de ses ressources halieutiques.

Surexploitations de quelques unes de haute valeur marchande, poulpe

- Mesures de conservation ont été prises pour préserver ces ressources ———→ Stratégie d'aménagement et de développement du secteur des pêches ———→ Priorité à la PAC.
- D'importantes contraintes subsistent ———→ levée exige des moyens, du temps et des reformes profondes  prendre en compte la spécificité des ressources halieutiques qui sont certes renouvelables, mais non illimitées.

FIN

- Merci de votre attention